

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_021_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Dominique RIPPEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Constat d'huissier- ch du Tertre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Coeur de Brenne a fait réaliser un constat d'huissier sur le chemin du Tertre suite aux dégâts causés par les travaux des riverains.

Ce chemin étant en partie mitoyen , il propose au conseil municipal de participer aux frais engagés par la CDC Coeur de Brenne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de participer à hauteur de 50% soit 275€ HT- 330€TTC
- charge M Le Maire de rembourser ce montant à la CDC Coeur de Brenne .

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 12/07/2025
Date de réception de l'AR: 12/07/2025
036-213600539-DE_021_2025-DE
A G E D I

DE_021_2025

